

Rentrée 2025 : des suppressions de postes imposées sans aucune concertation.

RÉFORMES - JURIDIQUE



L'enseignement agricole public subit des restrictions budgétaires sévères avec 45 postes supprimés à la rentrée 2025. La DGER impose des réductions de DGH sans concertation, menaçant les formations agricoles et contredisant les objectifs de la future loi d'orientation agricole.

L'enseignement agricole public est percuté de plein fouet par les restrictions budgétaires au sein du ministère de l'Agriculture. Celles-ci vont se concrétiser par la suppression de 45 postes enseignants dans les établissements agricoles à la rentrée 2025. Proportionnellement, cela correspond aux projets - finalement enterré - de supprimer 4.000 postes dans l'Éducation nationale.

Sans aucune concertation préalable, la DGER a donc calculé des baisses de DGH qu'elle a notifié à chaque région en novembre dernier. Toutes les enveloppes diminuent à l'exception de celles d'Aura, de Paca et d'Occitanie.

Alors que l'ensemble des EPLEFPA préparent les JPO, que les conseils d'administrations ont parfois adopté des modifications de leurs offres de formations, que les équipes travaillent sur la rentrée 2025, que des collègues vont dans les collèges et autres forums de l'orientation pour informer et recruter, la DGER imposent aux DRAAF-SRFD des réductions de DGH.. De quoi casser les volontés locales de porter l'EA et de répondre aux besoins de formation des futurs apprenants dans nos établissements.

Sur ces 45 postes supprimés, 25 le seront dans le public. Auxquels il convient d'ajouter 20 postes "mis en réserve" pour les redistribuer en fonction d'éventuelles ouvertures de classes.

dont le fameux « bachelor », diplôme Bac+3 qui n'ouvrira pourtant qu'à la rentrée 2026.

Les impacts sont importants : fermetures de classes en particulier des BTSA agricoles et des 2nde GT, fusions de classes de spécialités différentes en Bac Pro, baisses des seuils en classe de seconde générale et technologique qui sont pourtant des viviers essentiels à la poursuite d'études en lycée agricole.

Bien entendu, ces modifications de structures auront des **conséquences sur les postes d'enseignants et ce, dès la rentrée 2025**. Ce sont les postes de contractuels ACEN qui seront les premiers touchés par des réductions de quotité de service ou des disparitions pures et simples

Réduire la capacité de l'appareil de formation dans l'enseignement agricole est en totale contradiction avec les objectifs de la future loi d'orientation agricole (LOA) qui va être débattue au Sénat sous peu. Pour rappel, cette LOA a pour objectifs de :

- Renouveler les générations d'agriculteurs ;
- Accompagner la montée en compétences des professionnels des métiers en lien avec l'agriculture notamment par la création d'un diplôme bac+3.
- Contribuer aux transitions climatiques et environnementales ;
- Accueillir et diplômer 30% d'apprenants en plus dans les lycées et centres de formations agricoles d'ici 5 ans.

Toutes ces missions ne se feront pas sans l'enseignement agricole public.

Le SEA-UNSA s'oppose à ce projet court-termiste, néfaste pour l'agriculture française.

Cela a commencé lors d'une rencontre en bilatérale avec la ministre de l'Agriculture qui semblait ne pas avoir anticipé l'impact d'une telle réduction de postes. Un prochain rendez-vous, en intersyndicale, est prévu le 11 février pour obtenir ce que Madame Borne a obtenu à l'Éducation nationale : le retrait des suppressions de poste du budget 2025. Décision validée par le Premier ministre qui reconnaît que "c'est une manière de dire : l'Éducation c'est notre priorité".